



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2021225-0001**

**Signé par**

**Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure**

**et**

**Madame Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir**

**le 13 août 2021**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté inter préfectoral constatant les effets de la prise de compétence « mobilité »  
par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur les syndicats totalement  
inclus dans son périmètre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Arrêté inter préfectoral constatant les effets de la prise de compétence « mobilité » par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur les syndicats totalement inclus dans son périmètre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

**Le Préfet de l'Eure,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-6 et L.5211-25-1;

Vu le code des transports et notamment les articles L.1231-1-1 et L.3111-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment l'article 8 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment le III de l'article 9 ;

Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020, portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI en qualité de Préfet de l'Eure ;

Vu le décret du Président de la République du 6 janvier 2021 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013093-0003 du 3 avril 2013 modifié, portant création de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (par fusion de la communauté d'agglomération « Dreux Agglomération » avec la communauté de communes du Plateau de Brezolles, la communauté de communes du Thymerais, la communauté de communes du Val d'Avre, la communauté de communes de Val d'Eure-et-Vesgre, la communauté de communes Les Villages du Drouais comprenant en outre la commune d'Ormoy));

**ARRETE :**

**article 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la prise de la compétence obligatoire « mobilité » par la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, entraîne le retrait de la compétence « transport » au sein des syndicats ci-dessous, totalement inclus dans le périmètre de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux :

- Syndicat intercommunal à vocation multiple de Thimert-Gâtelles et Favières ;
- Syndicat intersclaire du Thymerais ;
- Syndicat intercommunal de regroupement scolaire et périscolaire d'Aunay-sous-Crécy et Le Boullay-les-Deux-Eglises ;
- Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire de Sorel-Moussel et La Saussay ;
- Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique des Bords de Vesgre ;

- Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire de la région de Mesnil-Simon ;
- Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry et Puisieux ;
- Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de la Chaussée-d'Ivry et Oulins.

Les conditions financières et patrimoniales consécutives à cette réduction de compétence devra être définie conformément à l'article L.5211-25-1 du CGCT.

**article 2 :** Monsieur le Préfet de l'Eure, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir et Messieurs les Directeurs départementaux des finances publiques de l'Eure et de l'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Eure-et-Loir.

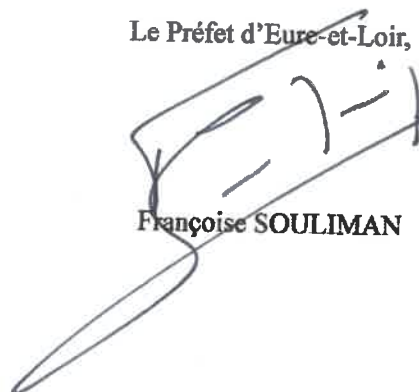
Chartres, le **13 AOUT 2021**

Le Préfet de l'Eure,



**Jérôme FILIPPINI**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,



**Françoise SOULIMAN**